



AGL
AFRICA GLOBAL LOGISTICS

AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SA. avec Conseil d'administration au capital de 10 887 060 000 FCFA
 Siège social : Treichville - 1 avenue Christiani - 01 bp 1727 Abidjan 01 - RCI
 Tél. : +225 27 21 220 420 / Fax : +225 27 21 220 795
 RCCM N° CI-ABJ-1962B-1141 / CC 0101142A

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2024

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en F CFA	1er Semestre 2024 (1)	1er Semestre 2023 (2)	31/12/2023	Variations	
				En valeur (3)= (1)-(2)	En pourcentage (%) (4)= [(1)-(2)]/(2)*100
Chiffre d'affaires	42 651 885 588	43 234 276 500	82 623 384 670	-582 390 912	-1%
Résultat d'Exploitation	- 1 292 591 350	806 572 314	547 366 459	- 2 099 163 664	-260%
Résultat Financier	20 135 227 893	13 612 680 712	18 067 303 218	6 522 547 181	48%
Résultat des Activités Ordinaires	18 842 636 543	14 419 253 026	18 614 669 677	4 423 383 517	31%
Impôts sur le résultat	-270 902 250	-894 974 000	-1 488 257 000	624 071 750	-70%
Résultat net	18 609 163 950	13 562 380 632	17 138 527 302	5 046 783 318	37%

II- Commentaires de la direction de la société sur l'activité

Au 1er semestre 2024, AGL Côte d'Ivoire enregistre des baisses respectives de -1% et -260% sur son chiffres d'affaires et le résultat d'exploitation et une hausse de 37% de son résultat net.

Malgré que le chiffre d'affaires soit quasiment à l'équilibre (-1%), le résultat d'exploitation quant à lui a baissé principalement sur les activités maritimes (livraison manutention intramuros et la manutention conventionnelle ainsi que les activités logistiques (transit maritime export et import, entreposage transit, transit aérien). A noter la bonne performance de la gestion base logistique et l'entreposage à valeur ajoutée ayant permis de combler la baisse sur les autres sous métiers.

La hausse des dividendes de 47% a permis également d'atténuer la baisse du résultat d'exploitation permettant ainsi d'atterrir à une hausse du résultat net de 37%.

Sur les incidences probables

RAS

III- Autres informations pertinentes

RAS

Fait à Abidjan, le 01/08/2024

NB: Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de nos commissaires aux comptes.

Deloitte.

ECR International

**AFRICA GLOBAL LOGISTICS CÔTE
D'IVOIRE, S.A.**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 30 JUIN
2024**

Période allant du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024
Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
01 BP 1727 Abidjan 01

Ce rapport contient 4 pages hors annexes

Deloitte.

Deloitte Côte d'Ivoire

S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody
01 B.P. 224 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Tel. : (225) 27 22 599 900
Fax. : (225) 27 22 599 910
Mail : ciinformations@deloitte.fr
www.deloitte.com

ECR International

Plateau Avenue Franchet d'Esperey
Immeuble OLLO Bâtiment B
01 B.P. 4050 Abidjan 01
SARL au capital de FCFA 1000 000
RCCM. CI-ABI 1984-B-84137
Tél : (225) 27 20 27 18 72
Fax : (225) 27 22 48 71 53
Mail : georgeshenriale@ecr.ci / infos@ecr.ci

Aux actionnaires

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S A
01 BP 1727 Abidjan 01

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. INTRODUCTION

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activité et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel de la Société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A. couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA), sur la base des comptes tenus selon le SYSCOHADA.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

2. ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITE

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 " Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité."

Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA adoptées par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les « comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

3. CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activités semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

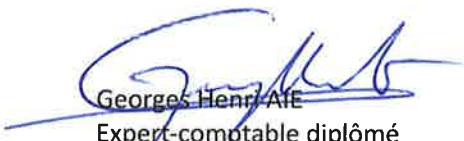
Abidjan, le 21 novembre 2024

Les Commissaires Aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire

Frédéric Bledou
Expert-comptable diplômé
Associé

ECR International


Georges Henri AIE
Expert-comptable diplômé
Associé